



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 5 mars 2018 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel

Madame Diane Thibault

Monsieur Richard Strasbourg

Monsieur Jean-Guy Périard

Madame Ghislaine Jean

Absence motivé : Monsieur Pier-Carl Bédard

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Priscilla Maurice.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Nomination d'une secrétaire d'assemblée
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.4 Présentation du rapport financier – Exercice terminé le 31 décembre 2017
 - 1.5 Approbation du rapport financier 2017
 - 1.6 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018
 - 1.7 Adoption du règlement numéro 01-2018 sur le traitement des élus municipaux
 - 1.8 Adoption du règlement 03-2018 se rapportant au code d'éthique et déontologie révisé des élus de la municipalité de Montpellier
 - 1.9 Résolution contre la vague d'éliminations de guichets automatiques et de fermetures de points de services de Desjardins en Outaouais
 - 1.10 Questions du public
2. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 2.1 Adoption des comptes à payer
 - 2.2 Autorisation pour l'affectation du surplus accumulé non affecté à l'excédent accumulé affecté aqueduc



- 2.3 Mandat pour faire la reddition de comptes – Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables
- 2.4 Paiement des honoraires professionnels pour la préparation et l’audit du rapport financier, ainsi que la préparation de la déclaration de revenus des sociétés pour l’année 2017
- 2.5 Renouvellement du mandat avec la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., pour l’audit et la préparation du rapport financier pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2018
- 2.6 Approbation de la liste des immeubles vendus pour non-paiement des taxes
- 2.7 Gestion de la performance – Services professionnels en ressources humaines - Mandat
- 2.8 Questions du public

- 3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
- 3.2 Achat d’équipements pour le service incendie
- 3.3 Questions du public

- 4. **TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC**
- 4.1 Rapport du directeur des travaux publics
- 4.2 Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local pour l’année 2017
- 4.3 Appel d’offres pour la fourniture de matériaux granulaires et la location de machineries lourdes pour des travaux à réaliser en 2018
- 4.4 Appel d’offres pour la fourniture et la pose de matériaux de béton bitumineux pour des travaux à réaliser en 2018
- 4.5 Questions du public

- 5. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 5.1 Aucun dossier à ce jour

- 6. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 6.1 Rapport de l’inspectrice en urbanisme et environnement
- 6.2 Questions du public

- 7. **LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 7.1 Demande de gratuité des deux salles du centre communautaire – Association des Amateurs de chasse et pêche Alouette
- 7.2 Autorisation de paiement – Sous-comité Loisirs Plein Air Lac Croche
- 7.3 Autorisation de paiement – Premier versement de la subvention annuelle à l’Association des Loisirs de Montpellier
- 7.4 Dépôt du rapport annuel des activités subventionnées - Association des Loisirs
- 7.5 Dépôt du rapport activité Rallye Défi - Association des Loisirs
- 7.6 Embauche temporaire pour la distribution d’un sondage – Politique familiale municipale (PFM)
- 7.7 Autorisation pour l’achat de chèques cadeaux – Tirage au sort
- 7.8 Modification à la résolution # 2018-01-010 - Gratuité du centre communautaire – Cercle de Fermières Montpellier
- 7.9 Abrogation de la résolution n° 2017-12-296 – Les malades du Country

- 7.10 Autorisation à participer à la journée des bibliothèques au Salon du Livre de l'Outaouais
- 7.11 Questions du public
- 8. AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 Consultation publique sur le PAFIO 2018-2023
 - 8.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2017-2018
 - 8.3 Projet fibre optique
 - 8.4 Forum touristique – RÊVE TA MRC!
 - 8.5 Guichets automatiques – Caisse populaire
 - 8.6 Questions du public
- 9. DIVERS
- 10. CORRESPONDANCE
 - 10.1 Programme d'infrastructures Québec-Municipales – Municipalités amies des aînés (MADA) – Accès au centre communautaire
 - 10.2 Offre d'achat – Terrain vacant appartenant à la municipalité Montpellier
 - 10.3 Questions du public
- 11. QUESTIONS DU PUBLIC
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 Nomination d'une secrétaire d'assemblée

2018-03-043

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE madame Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence de Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la présente assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

2018-03-044

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

1.4 Présentation du rapport financier – Exercice terminé le 31 décembre 2017

Monsieur Christian Gratton, de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., présente le rapport financier 2017.

1.5 Approbation du rapport financier 2017

2018-03-045

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve le rapport financier 2017, tel que présenté par Monsieur Christian Gratton, de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc..

Adoptée à l'unanimité.

1.6 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018

2018-03-046

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018.

Adoptée à l'unanimité.

1.7 Adoption du règlement numéro 01-2018 sur le traitement des élus municipaux

2018-03-047

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU le règlement 14-2015 sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement;



ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait mention de l'objet de ce règlement, celui-ci visant à modifier l'article 3;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à une séance tenue le 15 janvier 2018;

ATTENDU QUE l'avis public prévu à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 01-2018 sur le traitement des élus municipaux soit adopté;

ET QUE le texte dudit règlement soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

1.8 Adoption du règlement 03-2018 se rapportant au code d'éthique et déontologie révisé des élus de la municipalité de Montpellier

2018-03-048

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, toutes les municipalités doivent adopter un code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux élus municipaux au plus tard le 1er mars suivant toute élection générale municipale;

ATTENDU QU'une élection générale municipale a eu lieu le 5 novembre 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la révision du Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité Montpellier;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 15 janvier 2017;

ATTENDU QUE l'avis public prévu à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le règlement 03-2018 se rapportant au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la municipalité de Montpellier soit adopté;

ET QUE le texte dudit règlement soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

1.9 Résolution contre la vague d'éliminations de guichets automatiques et de fermetures de points de services de Desjardins en Outaouais

2018-03-049

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Desjardins a annoncé l'élimination des guichets automatiques de Plaisance, Notre-Dame-de-la-Salette et de Ripon;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Desjardins a de plus annoncé la fermeture du point de services de Notre-Dame-de-la-Salette, afin de centraliser ses opérations à Val-des-Bois;

CONSIDÉRANT QUE cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services dure depuis plusieurs années et ne semble pas tirer à sa fin;

CONSIDÉRANT QUE cette vague cause des remous en Outaouais et ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette vague vise principalement les petites localités;

CONSIDÉRANT QUE cette vague contribue à la dévitalisation de nos régions;

CONSIDÉRANT QUE cette orientation va à l'encontre de la mission et de la raison d'être du Mouvement Desjardins;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

EST RÉSOLU QUE la municipalité de Montpellier signifie aux autorités du Mouvement Desjardins sa vive opposition à cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services en Outaouais et ailleurs au Québec;

DE PLUS, IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Montpellier demande que le Mouvement Desjardins redevienne, comme par le passé, un important partenaire financier et bon citoyen corporatif pour toutes les petites localités du Québec;

QUE COPIE DE LA PRÉSENTE soit transmise à M. Guy Cormier, Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins (bureau-president@desjardins.com), à M. Pierre Perras,(pierre.perras@desjardins.com) Vice-président du conseil régional Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec, à M. Philippe Harkins, (philippe.u.harkins@desjardins.com) Directeur général de la Caisse du Cœur-des-vallées, à M. Alexandre Iracà,(airaca-papi@assnat.qc.ca) Député de Papineau, à M. Denis Légaré,(maire@muni-ndsalette.qc.ca) Maire de Notre-Dame-de-la-Salette.

Adoptée à l'unanimité.

1.10 Questions du public



2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2018-03-050

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2018-03.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 28 janvier au 24 février 2018 totalisant 106 382,43 \$.
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 28 février 2018, totalisant 57 992,95 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.



Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Autorisation pour l'affectation du surplus accumulé non affecté à l'excédent accumulé affecté aqueduc

2018-03-051

CONSIDÉRANT QU'une écriture de journal général pour l'affectation du surplus accumulé non affecté à l'excédent accumulé affecté aqueduc par l'écriture # 62 au montant de sept mille neuf cent vingt-neuf dollars (7 929 \$) a été effectuée par Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière le 18 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les écritures d'affectations doivent être au préalable autorisées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine l'écriture de journal général # 62 pour l'affectation du surplus accumulé non affecté à l'excédent accumulé affecté aqueduc.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Mandat pour faire la reddition de comptes – Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables

2018-03-052

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., soit mandatée pour faire la reddition de comptes exigée par Recyc-Québec pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 conformément au règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Firme Charlebois et Gratton, CPA inc.

2.4 Paiement des honoraires professionnels pour la préparation et l'audit du rapport financier, ainsi que la préparation de la déclaration de revenus des sociétés pour l'année 2017

2018-03-053

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil, autorise le paiement de la facture numéro 18-258 de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., pour la somme de onze mille huit cent trente-cinq dollars (11 835 \$) plus les taxes applicables, pour la préparation et l'audit du rapport financier 2017, la préparation de la déclaration de revenus des sociétés pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/G. L. 02 13000 413)

2.5 Renouvellement du mandat avec la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

2018-03-054

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission en date du 22 février 2018 de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 pour la somme de onze mille cinq cent dollars (11 500 \$) plus les taxes applicables;

QU'à ce montant s'ajoute les travaux d'audit relatif au Programme PIIRL au taux horaire de cent trente-cinq dollars (135 \$) de l'heure plus les taxes applicables;

ET QU'à ce montant s'ajoute la préparation de la déclaration fiscale fédérale T-2 au montant de trois cent dollars (300 \$) plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Firme Charlebois et Gratton, CPA inc.

2.6 Approbation de la liste des immeubles vendus pour non-paiement des taxes

2018-03-055

CONSIDÉRANT l'état produit par Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire transmettre à la MRC de Papineau les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières et scolaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal mandate Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la firme Lapointe Beaulieu, Avocats mandatée par la MRC de Papineau la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et scolaires déposées en date du 5 mars 2018 à moins de gestes concrets posés d'ici le jeudi 8 mars 2018 à 16 h par les contribuables pour rétablir leur situation, auquel cas la directrice générale est autorisée à retirer leur immeuble de ladite liste sans recourir à une autorisation du présent conseil.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Lapointe Beaulieu Avocats

2.7 Gestion de la performance – Services professionnels en ressources humaines - Mandat

2018-03-056

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine le mandat à Serge LeBel & associés inc. pour les services professionnels en ressources humaines en matière de gestion de la performance au taux horaire de cent dollars (100 \$) l'heure sur une période totalisant plus ou moins 15 heures;

ET QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil entérine le mandat et en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Finances (N/G.L. 02 13000 454)
Serge LeBel & associés inc.**

2.8 Questions du public

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour les mois de janvier et février 2018.



3.2 Achat d'équipements pour le service incendie

2018-03-057

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a prévu au budget 2018 l'achat de casques pour remplacer ceux arrivés à échéance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement de deux casques au montant quatre cent quatre-vingt-dix dollars (490 \$) plus les taxes applicables, plus les frais de transport.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/G.L. 02 22000 650)

3.3 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de février 2018.



4.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2017

2018-03-058

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a versé une compensation de soixante et onze mille quatre cent trente-neuf dollars (71 439 \$) dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Montpellier informe le MTMDET de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

ET QUE les frais encourus admissibles au PAERRL ont été de cent soixante-deux mille huit cent soixante-dix-neuf dollars (162 879 \$) pour les dépenses relatives à l'entretien d'hiver et soixante-quatre mille trois cent onze dollars (64 311 \$) pour les dépenses autres que pour l'entretien d'hiver.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Charlebois Gratton CPA inc.

4.3 Appel d'offres pour la fourniture de matériaux granulaires et la location de machineries lourdes pour des travaux à réaliser en 2018

2018-03-059

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien sont à effectuer sur le réseau routier municipal sur une base régulière chaque année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour la fourniture de matériaux granulaires et la location de machineries lourdes pour des travaux à réaliser en 2018.

Adopté à l'unanimité.

4.4 Appel d'offres pour la fourniture et la pose de matériaux de béton bitumineux pour des travaux à réaliser en 2018

2018-03-060

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien sont à effectuer sur le réseau routier municipal sur une base régulière chaque année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) fournisseurs pour la fourniture et la pose de matériaux de béton bitumineux pour des travaux à réaliser en 2018.

Adoptée à l'unanimité.



4.5 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Aucun dossier à ce jour

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de l'inspectrice en urbanisme et environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspectrice en urbanisme et environnement pour le mois de février 2018.

6.2 Questions du public

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Demande de gratuité des deux salles du centre communautaire – Association des Amateurs de chasse et pêche Alouette

2018-03-061

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU d'accorder la demande de gratuité des deux salles du centre communautaire à Monsieur Victor Boulay, président de l'Association des Amateurs de chasse et pêche Alouette afin dit tenir leur souper annuel de doré qui aura lieu le samedi 12 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Association Chasse et pêche Alouette
Cartable des réservations**

7.2 Autorisation de paiement – Sous-comité Loisirs Plein Air Lac Croche

2018-03-062

Madame la conseillère Ghislaine Jean se retire de la table du conseil à 20 h 17.

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement au montant de deux mille cinq cent dollars (2 500 \$) à l'Association des Loisirs de Montpellier pour des activités qui seront organisées par le sous-comité Loisirs Plein Air Lac Croche.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Association des Loisirs de Montpellier
Finances (N/G.L. 02 70190 970)

7.3 Autorisation de paiement – Premier versement de la subvention annuelle à l'Association des Loisirs de Montpellier

2018-03-063

Il est proposé par Madame Diane Thibault

CONSIDÉRANT QU'une subvention annuelle de douze mille dollars (12 000 \$) a été accordée à l'Association des Loisirs de Montpellier lors du budget 2018;

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association des loisirs le 22 février 2018, demandant un premier versement de six mille dollars (6 000 \$) pour ses activités et sa gestion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le paiement de six mille dollars (6 000 \$) à l'Association des Loisirs de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Association des Loisirs de Montpellier
Finances (N/G.L. 02 70152 970)**

Madame la conseillère Ghislaine Jean revient à la table du conseil à 8 h 19.

7.4 Dépôt du rapport annuel des activités subventionnées - Association des Loisirs

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des activités subventionnées pour l'année 2017.

7.5 Dépôt du rapport activité Rallye Défi - Association des Loisirs

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'activité du Rallye Défi qui s'est déroulé du 7 au 10 septembre 2017.

7.6 Embauche temporaire pour la distribution d'un sondage – Politique familiale municipale (PFM)

2018-03-064

CONSIDÉRANT la politique familiale municipale (PFM) adopté en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit maintenant procéder à la mise à jour de sa politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire le processus doit débuter par un sondage auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE le moyen privilégié pour rendre accessible le sondage est de le distribuer porte-à-porte;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour de la politique Municipalité amie des aînés se fera sous la supervision de monsieur le conseiller Richard Strasbourg, responsable des dossiers familles et aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à l'embauche temporaire de Monsieur Donald Viau afin de distribuer ledit sondage au taux horaire de quinze dollars (15 \$) de l'heure incluant les frais de kilométrage;

CONSIDÉRANT QUE le temps estimé pour distribuer les sondages est de plus ou moins quarante (40) heures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil procède à l'embauche de Monsieur Donald Viau afin de distribuer le sondage permettant de mettre à jour sa politique Municipalité amie des aînés.

Adoptée à l'unanimité.

7.7 Autorisation pour l'achat de chèques cadeaux – Tirage au sort

2018-03-065

CONSIDÉRANT le sondage qui sera effectué sur le territoire de la Municipalité dans le cadre de la mise à jour de la politique familiale municipal (PFM);

CONSIDÉRANT QUE pour inciter les citoyens à participer au sondage, la Municipalité procédera à un tirage au sort de 11 chèques cadeaux chez des marchands locaux et quatre (4) chèques cadeaux de la librairie Le Soleil d'une valeur de vingt-cinq dollars (25 \$) chacun à ceux qui auront retourné leur sondage dûment rempli le vendredi 30 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE les marchands locaux sont les suivants:

- Dépanneur du Lac Schryer (50 \$)
- Dépanneur Micheline Guindon (50 \$)
- Marché Faubert (50 \$)
- Garage Mécanique Avantage 2000 (50 \$)
- Propane Riopel (50 \$)
- Noëlla Lévesque (50 \$)
- Anick Savard (50 \$)
- Mario De Carufel (50 \$)
- Ferme Élémentaire s.e.n.c. (50 \$)
- Sylvie Beaulieu (25 \$)
- Salon Linda Richer (25 \$)

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à l'achat de 11 chèques cadeaux pour un montant total de cinq cents dollars (500 \$) chez nos marchands locaux;

QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit également autorisée à effectuer le transfert budgétaire suivant :

| Montant | Du poste | Description | Au poste | Description |
|---------|-----------|--------------------------------------|--------------|----------------------------|
| 500 \$ | 59 131 51 | Excédent affecté politique familiale | 02 59000 999 | Autres politique familiale |

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/G.L. 02 59000 999)

7.8 Modification à la résolution no 2018-01-010 - Gratuité du centre communautaire – Cercle de Fermières Montpellier

2018-03-066

CONSIDÉRANT la demande reçue le 20 février 2018 de Madame Francine Longpré-Mac Leay, secrétaire du Cercle de Fermières Montpellier afin de changer la date en vue de souligner leur 75^e anniversaire qui était prévue pour le 29 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE la gratuité du centre communautaire soit accordée au Cercle de Fermières Montpellier le 30 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Cercle de Fermières Montpellier
Cartable des réservations**

7.9 Abrogation de la résolution n° 2017-12-296 – Les malades du Country

2018-03-067

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution n° 2017-12-296 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge la résolution n° 2017-12-296, concernant une demande pour la gratuité du centre communautaire afin d'organiser des soirées musicales country.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Cartable des réservations

7.10 Autorisation à participer à la journée des bibliothèques au Salon du Livre de l'Outaouais

2018-03-068

Il est proposé par Monsieur Richard Strasbourg

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement de vingt-trois dollars (23 \$) plus les taxes applicables à CRSBP de l'Outaouais pour la participation de Madame Nicole Touchette, bibliothécaire;

QUE les frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/G.L. 02 70230 454 et 02 11000 310)

7.11 Questions du public



8. AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1 **Consultation publique sur le PAFIO 2018-2023**
- 8.2 **Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2017-2018**
- 8.3 **Projet fibre optique**
- 8.4 **Forum touristique – RÊVE TA MRC!**
- 8.5 **Guichets automatiques – Caisse populaire**
- 8.6 **Questions du public**

9. DIVERS

10. CORRESPONDANCE

10.1 **Programme d'infrastructures Québec-Municipales – Municipalités amies des aînés (MADA) – Accès au centre communautaire**

Nous accusons réception de la correspondance reçue le 14 février 2018 du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire informant la Municipalité que suite à une première analyse la demande d'aide financière demandée pour l'«Accès au centre communautaire» a été retenue. La Municipalité doit maintenant finaliser l'évaluation de ce projet pour en faire une recommandation d'aide financière et obtenir une autorisation définitive.

10.2 **Offre d'achat – Terrain vacant appartenant à la municipalité Montpellier**

Nous accusons réception des offres d'achat reçues pour un terrain appartenant à la Municipalité. Ces dossiers seront mis à l'étude.

10.3 **Questions du public**

11. QUESTIONS DU PUBLIC

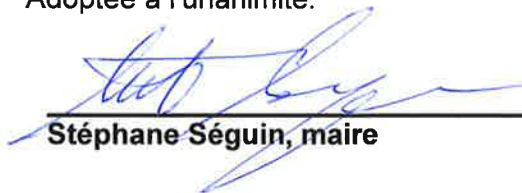
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-03-069

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 58.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Priscilla Maurice, directrice générale
adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.